

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL ET DU COMITÉ JACQUES-VIGER

Suite à leur assemblée du 30 octobre 2019

Les deux organismes sont des instances consultatives de la Ville de Montréal*.

Projet de réaménagement du théâtre de Verdure

AC19-SC-08

Localisation :	4020, avenue du Parc-La Fontaine Parc La Fontaine Arrondissement du Plateau-Mont-Royal
Reconnaissance municipale :	Secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle – Parc La Fontaine
Reconnaissance provinciale :	Aucune
Reconnaissance fédérale :	Aucune

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) et le Comité Jacques-Viger (CJV) (ci-après, le comité mixte) émettent un avis à la demande du Service de la gestion et de la planification immobilière. L'avis du comité mixte a été sollicité afin d'assurer la continuité de la réflexion amorcée en 2013 avec le CPM et poursuivie en 2015 avec les deux comités.

HISTORIQUE ET DESCRIPTION DES LIEUX

Le théâtre de Verdure est situé au coin nord-ouest du parc La Fontaine, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Il fait partie du secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle du Parc La Fontaine.

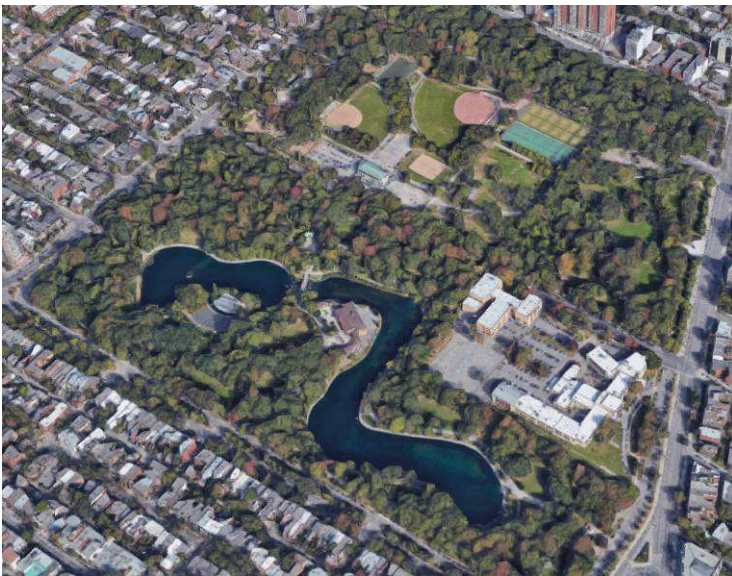
C'est Claude Robillard, directeur du Service municipal des parcs, qui en 1947 a l'idée de bâtir en plein air une scène de spectacle inspirée des amphithéâtres antiques. Conçu par la Ville de Montréal sous la supervision de l'architecte en chef Donat Beupré, le théâtre de Verdure est inauguré le 8 juillet 1956. Il est composé d'un îlot scénique implanté dans le bassin supérieur du parc, d'une scène construite sur celui-ci, séparée par un bras d'eau des gradins intégrés à la pente naturelle en face. Unique au Canada, il connaît rapidement un franc succès auprès de la population montréalaise et devient pour le public « un lieu de prédilection pour apprécier des œuvres d'une grande notoriété, et ce, dans le cadre enchanteur du parc La Fontaine »¹.

En 1986, le théâtre de Verdure fait l'objet de rénovations. D'autres modifications sont apportées en 2000, lorsque l'on remplace le plancher de scène, les tours techniques et les bancs (en acier). En 2004, la tour de projection est démolie

¹ Ville de Montréal. *Le parc La Fontaine – Cahier de promenade. Colloque 2012*. Conseil du patrimoine de Montréal. Cité dans: Ville de Montréal. *Énoncé de l'intérêt patrimonial du théâtre de Verdure – Parc La Fontaine – Arrondissement du Plateau-Mont-Royal*, Montréal, Ville de Montréal, 13 décembre 2013, 8 p.

et la billetterie est rénovée. Avec le temps, la croissance de la végétation autour du théâtre et la volonté de la Ville d'encourager la biodiversité changent le rapport entre le théâtre et son milieu paysager.

Jusqu'en 2014, le théâtre de Verdure poursuit ses activités en proposant au public montréalais une programmation culturelle gratuite et diversifiée. Il est fermé depuis lors pour des raisons de sécurité, dues à la détérioration de ses installations.



En haut: le théâtre de Verdure en 1955. En bas à gauche : plan de localisation. En bas à droite : le théâtre de Verdure en 2019. (Sources : Archives de la Direction des grands parcs; Cartes Google)

CONTEXTE ET DESCRIPTION DU PROJET

Versions antérieures du projet du théâtre de Verdure

Des versions précédentes du projet de réfection du théâtre de Verdure ont été présentées par les représentants des services centraux de la Ville au CPM les 14 mai 2013 (A13-SC-03), 14 février 2014 (A14-SC-03) et 11 avril 2014 (A14-SC-04), ainsi qu'au comité mixte le 21 août 2015 (AC15-SC-04). À la suite d'une recommandation du CPM (dans son avis A13-SC-03, 29 mai 2013), un énoncé de l'intérêt patrimonial du théâtre de Verdure ainsi que des orientations de conservation et de mise en valeur et des principes directeurs visant le site ont été préparés en 2013 et 2014 afin d'orienter le projet². En 2015, le comité mixte a émis un avis favorable au projet, accompagné de recommandations (AC15-SC-04, 10 septembre 2015).

Plan directeur d'aménagement du parc La Fontaine

Parallèlement, en 2015 et 2016, le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR, aujourd'hui le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports) de la Ville de Montréal a organisé des démarches participatives visant à lancer le processus de préparation d'un plan directeur pour le parc La Fontaine. Le CPM a accueilli des présentations sur ce plan lors de ses séances des 20 juin 2017 (Commentaire du CPM), 15 septembre 2017 (A17-SC-13) et 1^{er} décembre 2017 (A17-SC-15). À la suite d'une dernière présentation sur le plan directeur le 29 juin 2018, le CPM a émis un avis favorable (avec recommandations) (A18-SC-05, 13 juillet 2018). Le 31 octobre 2018, les versions finales du plan directeur du parc La Fontaine et de son plan d'action ont été adoptées par la Ville.³

Description du projet

En 2017, alors que le plan directeur est à une étape avancée, le projet de réaménagement du théâtre de Verdure a été repris par les services centraux, cette fois en collaboration avec l'Arrondissement du Plateau-Mont-Royal et une nouvelle équipe de professionnels. Une première version de ce projet a été présentée en amont au comité mixte en mars 2019. Cette version du projet visait la préservation des éléments existants suivants : l'îlot scénographique; le bras d'eau devant la scène; la butte gazonnée; la topographie des gradins, leur forme en hémicycle et leur capacité d'accueil; le couvert arborescent autour du théâtre; et l'utilisation de matériaux pittoresques et modernes. La scène et le bâtiment actuels (modifiés en 1986, 2000 et 2004) sont remplacés par une nouvelle construction d'inspiration moderne qui occupe une empreinte au sol plus importante que le théâtre d'origine, mais qui possède une expression architecturale plus perméable et plus en dialogue avec le paysage. La scène est bordée par trois petites constructions polyvalentes de deux niveaux et surmontée d'une structure légère en acier et d'un toit de profil léger. Plutôt qu'un écran opaque, l'arrière-scène est ouverte sur le parc. Les nouveaux gradins sont en béton coulé sur place, avec des bancs et dossiers de bois sur des pattes de béton. La terrasse d'accueil, du côté sud, est consolidée pour intégrer de nouveaux besoins et rendue accessible pour des personnes à mobilité réduite; il comprend un bâtiment de services sous la terrasse et un pavillon de toilettes à proximité. La terrasse Belvédère, du côté nord, accueille une œuvre d'art

² Division du patrimoine, Ville de Montréal, *Énoncé de l'intérêt patrimonial du Théâtre de Verdure, Parc La Fontaine, Arrondissement du Plateau-Mont-Royal*, 13 décembre 2013; Division du patrimoine, Ville de Montréal, *Orientations de conservation et de mise en valeur : Théâtre de Verdure du parc La Fontaine – Arrondissement du Plateau-Mont-Royal*, 9 janvier 2014; [Division du patrimoine, Ville de Montréal], *Théâtre de verdure : principes directeurs*, document non daté.

³ « Parc La Fontaine : consultation citoyenne », <https://www.realisonsmtl.ca/parclafontaine> (le plan directeur et le plan d'action du parc La Fontaine sont accessibles sur ce site).

et des bancs. La régie, un petit bâtiment de deux niveaux qui abrite l'équipement technique, est située dans la butte sur l'axe central de la scène. En ce qui a trait aux aménagements paysagers, la plupart des arbres présents sur le site sont conservés. Certaines sections de la strate arbustive sont enlevées afin d'augmenter la perméabilité visuelle du site. Une clôture, partiellement existante et partiellement nouvelle, entoure le site, mais ses portes seront fermées uniquement pendant les spectacles, rendant le site du théâtre accessible en tout temps. Deux modes d'éclairage sont discrètement intégrés à l'architecture et aux éléments paysagers du site : le premier est utilisé lors des prestations et le second lors des périodes hors spectacle. Dans son avis préliminaire du 17 avril 2019 (AC19-SC-03), le comité mixte s'était dit favorable au projet et avait émis plusieurs recommandations.

Le projet de réaménagement du théâtre de Verdure a par la suite été retravaillé et une version plus avancée a été présentée au comité mixte, qui a reçu à sa réunion du 30 octobre 2019 les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), du Service de la culture, du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS), du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), de l'Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, ainsi que les consultants mandatés pour la conception du projet. C'est cette version bonifiée qui fait l'objet du présent avis.

ENJEUX ET ANALYSE DU PROJET

De manière générale, le comité est d'avis que le projet est très positif. Il apprécie notamment que l'on ait réduit les exigences techniques afin d'améliorer l'intégration du théâtre (et de ses structures) au parc et souligne à cet égard la sensibilité et le soin accordé à la réduction de l'impact visuel des nouveaux aménagements. Il croit toutefois que le projet nécessite quelques ajustements, qu'il expose dans les paragraphes suivants.

Implantation et symétrie des façades

Dans son avis précédent, le comité avait mentionné être « préoccupé par l'empreinte au sol du bâtiment, car sa proximité aux berges atténue la forme et la présence de l'îlot », tout en ajoutant qu'il « est également d'avis que le volume angulaire proposé est moins bien intégré à l'îlot que la forme courbe du théâtre d'origine » (AC19-SC-03). L'empreinte au sol de la version révisée du projet est restée la même, c'est-à-dire que l'implantation proposée du théâtre dépasse la superficie de l'îlot sur lequel il est implanté puisqu'il se trouve en porte-à-faux au-dessus du bras d'eau. Ce volume angulaire est de plus accentué par le fait que la toiture se prolonge en porte-à-faux du côté de la façade arrière. Le comité comprend que d'autres avenues ont été explorées quant au positionnement du théâtre et que les concepteurs ont jugé que la version présentée était la plus souhaitable. Néanmoins, il aurait souhaité qu'on lui présente les différentes options étudiées pour améliorer la relation du volume du théâtre avec la forme de l'îlot. Il demeure déçu que le nouveau volume déborde de la surface de l'îlot. Il croit que cet élément nuit à l'intégration du théâtre au sein du site et il encourage les concepteurs à adoucir cet effet.

Également, le comité remarque que la volumétrie de la façade arrière est moins bien illustrée dans les documents soumis. Il constate que, de ce côté du bâtiment, le volume arrière est tronqué au niveau du quai de chargement. Il encourage les concepteurs à mieux étudier et représenter ce jeu volumétrique afin d'en améliorer la lisibilité et d'atténuer la contrainte technique liée à la présence du quai de chargement.

Choix des matériaux

Choix du bois pour l'aménagement des bancs

Le comité apprécie fortement et souhaite souligner les efforts visant à réutiliser le plus possible les matériaux d'origine du théâtre. Il apprécie notamment l'intention de restaurer la clôture et celle de récupérer la pierre naturelle présente actuellement sur le site. Il prend également note des tests qui ont été réalisés pour la réutilisation du bois de frênes abattus en raison de l'agrire en vue de la construction des bancs, et du fait que cette solution n'était pas convaincante.

Il apprécie également que le bois soit utilisé pour les assises des gradins. Néanmoins, il se questionne sur le choix du bois d'ipé. Le comité comprend que cette essence est considérée comme avantageuse pour sa résistance, son coût à long terme et sa facilité d'entretien, celle-ci ayant une durée de vie d'environ 50 ans, et qu'elle s'inscrit en ce sens dans son commentaire précédent à l'effet que « l'utilisation de matériaux durables et faciles à entretenir devra être privilégiée ». Or, il se questionne toutefois sur la plus-value de ce choix en raison de ses impacts environnementaux et énergétiques, des considérations qui doivent également être au cœur du processus décisionnel de la Ville. Cette essence étant originaire d'Amérique latine, il importe de prendre en compte ses coûts environnementaux liés notamment à la déforestation et au transport du matériau⁴. Il invite par conséquent les concepteurs à prendre cet aspect en considération de manière à respecter les objectifs que la Ville s'est fixés dans son plan de développement durable « Montréal durable 2016-2020 ».⁵ Cela dit, le comité souhaite que l'on maintienne l'utilisation du bois pour les assises des bancs, mais il encourage fortement les concepteurs à choisir des essences de bois locales (ou à moindre impact écologique que l'ipé) afin de réduire l'impact écologique et environnemental de la construction du théâtre.

Enfin, il insiste pour que le remplacement de l'assise en bois des bancs soit intégré au budget d'entretien du parc.

Surface réfléchissante de la régie

En réponse aux besoins techniques actuels, il est prévu de construire une nouvelle régie sur la butte à l'arrière des gradins. Afin de la rendre moins visible, il est prévu de l'entourer de plantations et d'utiliser, pour son revêtement, un matériau réfléchissant afin de refléter la végétation environnante. Le comité reconnaît et apprécie les efforts en vue d'atténuer la présence de la régie. Or, il est inquiet que le caractère réfléchissant du matériau nuise à la faune. Il craint en effet que le bâtiment constitue une menace pour les oiseaux qui risquent de s'y frapper. Il n'est donc pas en faveur de l'utilisation d'une surface miroir et il encourage les concepteurs à envisager d'autres avenues pour atténuer l'impact visuel de la régie.

Éclairage

Impact dans l'ensemble du parc

En dehors de l'horaire des spectacles, il est prévu qu'il y ait un éclairage permanent, quoique tamisé, de l'intérieur de la scène et des sentiers pour des questions de sécurité, ainsi qu'un éclairage d'ambiance avec des projecteurs gobos. D'emblée, le comité n'est pas convaincu par la nécessité d'éclairer autant. Et ce, d'autant plus que d'autres projets au sein du parc, parmi lesquels le pavillon des baigneurs, prévoient également un éclairage permanent important. Et ce, sans compter la présence voisine de la fontaine lumineuse du parc, au sein du bassin, et du fait que celle-ci doit

⁴ Voir à ce sujet Laura-Julie Perreault, « L'Amazonie brûle de rage », La Presse, 9 novembre 2019, www.lapresse.ca.

⁵ Parmi lesquels réduire de 80 % les GES d'ici 2050 et adopter des pratiques exemplaires de développement durable. (Ville de Montréal, *Montréal durable 2016-2020*, 2016, 43 p.)

bénéficier d'une relative noirceur des environs afin d'être mise en valeur. Le comité comprend le fait que les espaces ouverts au public doivent être sécuritaires, mais il se demande s'il est réellement nécessaire d'éclairer la scène hors des heures de spectacle. Si celle-ci n'est pas éclairée, cela n'aura-t-il pas l'effet que les gens n'iront pas? Le comité est très préoccupé de l'impact de la luminosité sur la faune et la flore du parc. Est-il nécessaire d'éclairer autant un espace naturel? Le comité s'inquiète de manière générale de la surenchère lumineuse dans l'ensemble du parc La Fontaine dans un contexte de développement durable et d'adaptation aux changements climatiques. Il croit qu'il reste des efforts à faire sur le plan énergétique et souhaite que l'on atténue l'éclairage de nuit afin de préserver la biodiversité et de réduire la pollution lumineuse. Il encourage les concepteurs à étudier la possibilité de mettre en place un éclairage fonctionnant sur la détection des mouvements ou d'éclairer seulement les sentiers principaux du parc.

Mâts d'éclairage

Quant aux structures techniques d'éclairage, il est prévu de conserver les poteaux existants, de les peindre en noir et d'y ajouter des mâts pour y intégrer des projecteurs gobos. Trois propositions ont été développées pour l'intégration de ces projecteurs; la première étant l'ajout d'un mât sur les structures existantes; la seconde, d'intégrer un portique sur les structures existantes et la troisième, d'intégrer une nouvelle structure composée de deux mâts à l'arrière des gradins. Le comité n'est pas en faveur de la seconde option. Il est d'avis que la première option est préférable à la troisième, dans la mesure où elle permet de ne pas ajouter de structures et a par conséquent un impact visuel moindre. Cela dit, de manière générale, si l'ajout de mâts vise uniquement la mise en place des projecteurs gobos pour offrir un éclairage d'ambiance, le comité remet en question cet apport de lumière et donc l'ajout de mâts, peu importe les options.

Aménagements paysagers et sentiers

Le comité apprécie le fait que l'on ait prévu de réintégrer le site du théâtre au réseau de sentiers du parc en bonifiant son accessibilité. Il n'est toutefois pas convaincu par la proposition de créer un sentier dans le secteur horticole situé à l'arrière des gradins, où se trouvent des espèces végétales rares. En effet, bien qu'il comprenne et reconnaisse comme louable l'intention de rendre cette zone accessible au public et de mettre ces espèces en valeur par l'intégration de panneaux d'interprétation, il craint que la circulation ainsi engendrée ait pour effet de nuire à leur croissance et à leur survie. Il croit donc qu'il est préférable d'assurer la conservation de ces plantes plutôt que leur mise en valeur et il recommande par conséquent de ne pas y implanter de sentier.

Le comité prend note également de l'intention de maintenir et de bonifier la canopée et du fait que quinze arbres ont été ou seront abattus afin de dégager les vues. Il apprécie les intentions visant le dégagement visuel du théâtre par une certaine épuration de la végétation limitrophe, ce qui améliore également les liens visuels avec le reste du parc. Il invite même la Ville à être encore plus audacieuse dans la façon dont la végétation est traitée et à réellement élaguer et éliminer certaines espèces envahissantes ou de faible valeur afin de mieux dégager la façade arrière du théâtre, qui est actuellement très végétalisée, afin de revenir au concept d'origine où le lac constituait le fond de scène. Cette recommandation renforce par ailleurs l'argument à l'effet de retravailler la composition de cette façade dite « arrière ».

Programmation durant l'ensemble de l'année

Le comité souligne que plusieurs projets qui lui ont été présentés récemment concernant le parc La Fontaine ont été réfléchis en fonction de la saison estivale seulement, parmi lesquels les terrains de tennis, le pôle Famille et le pavillon

des baigneurs. Ainsi, les terrains de tennis, les piscines/pataugeoires et le théâtre de Verdure ne seront ouverts que près de deux mois par année. En dehors de la saison estivale, soit durant la majeure partie de l'année, aucune programmation n'est prévue pour ces sites. Le comité ne peut concevoir qu'autant d'énergie et de ressources soient consacrées à réaménager ces installations pour qu'elles ne soient, en fin de compte, que très peu utilisées annuellement. Il insiste pour qu'une programmation soit développée pour l'ensemble de l'année. À ce titre, il aimerait également que les toilettes soient accessibles durant toute l'année et non seulement durant la période où il y aura des représentations.

De plus, le comité apprécie les efforts pour ouvrir des sentiers qui permettent la déambulation sur le site le long de la rive du plan d'eau. Il comprend également que l'accès à ces sentiers soit limité lors de la période estivale afin de permettre la tenue des événements. Il remarque néanmoins que cette contrainte devrait se limiter dans le temps tout en favorisant la tenue des événements sur une plus longue période de l'année.

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL ET DU COMITÉ JACQUES-VIGER

Le Conseil du patrimoine et le Comité Jacques-Viger voient le projet de réaménagement du théâtre de Verdure d'un œil très positif et émettent par conséquent un avis favorable au projet, assorti des recommandations suivantes :

1. Adoucir le volume du théâtre, notamment les portions en porte-à-faux de son plancher et sa toiture, afin d'améliorer l'insertion du bâtiment à l'îlot;
2. Atténuer les effets de la présence du quai de chargement, qui induit une forme tronquée dans le volume arrière qui présente l'une des quatre façades du théâtre sur le lac;
3. Prendre en compte les coûts environnementaux de l'utilisation du bois d'ipé et plutôt utiliser des essences de bois locales pour les bancs, tout en prévoyant un budget d'entretien adéquat pour le remplacement des planches au fil du temps;
4. Explorer d'autres options visant à atténuer l'impact visuel de la régie et mettre de côté l'idée d'utiliser un matériau réfléchissant;
5. Réduire la pollution lumineuse en atténuant l'éclairage de nuit (son intensité et sa quantité);
6. Concernant les structures techniques d'éclairage, reconsidérer l'utilisation des projecteurs gobos afin d'éliminer le besoin d'ajouter des structures supplémentaires, sinon favoriser l'intégration de ceux-ci à même les structures existantes ou utiliser des éléments d'éclairage situés au niveau du sol;
7. Favoriser la conservation des plantes plutôt que leur mise en valeur en évitant d'aménager un sentier dans la zone horticole située à l'arrière des gradins;
8. Dans le but de revenir au concept d'origine du théâtre de Verdure où le lac constituait le fond de scène, être plus généreux dans le ménage de la végétation sur l'îlot;
9. Prévoir une programmation du site pour l'ensemble de l'année et s'assurer que les services de base tels que les toilettes soient accessibles durant toute l'année.

Le président du Conseil du patrimoine de Montréal,

Original signé

Peter Jacobs

Le 22 novembre 2019

Le président du Comité Jacques-Viger,

Original signé

Patrick Marmen

Le 22 novembre 2019